

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 23 MAI 2024 Délibération n° 16_23-05-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 17/05/2024 Lieu de la séance : La Chapelle-Launay Date de la séance : 23/05/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. MAURE, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 23 Procurations : 9 Nombre de votants : 32 Absents : 4
Absents excusés ayant donné procuration à : R. GUYON pouvoir à V. BARILLAU S. PASCO pouvoir à P. MARTIN C. TRAMIER pouvoir à M. GUILLARD D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE JP. BLANC pouvoir à R. NICOLEAU H. COUTELLER pouvoir à A. LE BORGNE E. LE QUENVEN pouvoir à A. FARCY J. LERAY pouvoir à N. FLAURAUD S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GUILLARD Rapporteur : A. LE BORGNE
Absents excusés : JL. THAUVIN M. GALLERAND A. JOGUET C. PETER	

**ATTRIBUTION DU LOT 5 BARDAGE
MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT
SPORTIF PLURIDISCIPLINAIRE AU LIEU-DIT
« LA JUSTICE » A SAVENAY**

Rapporteur : Monsieur André LE BORGNE, Vice-Président Patrimoine bâti, infrastructures et numérique.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020, désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu le concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse+ lancé en date du 29 avril 2022, en vue de la construction du futur équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La Justice » à Savenay,

Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022, actant le principe de construction d'un équipement sportif au lieu-dit « La Justice » à Savenay, d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°14 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022, approuvant le programme de l'opération de construction d'un équipement sportif au lieu-dit « La Justice » à Savenay, et autorisant le service commun de la commande publique à reprendre la procédure de concours de maîtrise d'œuvre initiée par la ville de Savenay au stade « candidatures »,

Vu le procès-verbal du jury en date du 13 décembre 2022 statuant sur les candidatures reçues,

Vu la décision du Président n°61 du 16 décembre 2022 désignant les 4 équipes admises à concourir, conformément au règlement du concours fixant à quatre, le nombre de participants admis à concourir à l'issue de la première phase du concours de maîtrise d'œuvre,

Vu la remise des projets en date du 2 mars 2023 à midi,

Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire du 30 mars 2023, actualisant les autorisations de programme et crédits de paiement 2023, en section d'investissement,

de l'opération de construction d'un équipement sportif au lieu-dit « La justice » à Savenay, soit la somme de 7 000 000 euros, pour les années 2023-2025,

Vu la décision du Président n°27/2023 en date du 13 avril 2023 désignant le cabinet d'architecte DDL ARCHITECTES sise 16 Avenue de la Perrière-56100 LORIENT, lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse+ pour la réalisation d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La justice » à Savenay, suite au jury d'examen des projets en date du 12 avril 2023,

Vu la décision du Bureau communautaire n° 10-2023 en date du 30 mai 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet DDL ARCHITECTES à Lorient (56100), pour la réalisation d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La justice » à Savenay, en application de l'article R.2122-6 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 21 du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 réajustant l'enveloppe prévisionnelle du coût de l'opération de construction d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La justice » à Savenay et validant les modifications du programme en phase APD à 7 580 158 euros HT (hors révision et aléas),

Vu la consultation lancée le 17 janvier 2024 et passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, en vue de réaliser un équipement sportif au lieu-dit « La Justice » à Savenay,

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 28 mars 2024, actualisant les autorisations de programme et crédits de paiement 2024, en section d'investissement, et notamment les travaux de construction d'un équipement sportif au lieu-dit « La justice » à Savenay, soit la somme de 7 991 201,08 euros, pour les années 2023-2025.

Vu la délibération n°29 du Conseil Communautaire du 28 mars 2024, attribuant les marchés de travaux sauf le lot 5 pour la construction d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La justice » à Savenay,

Attendu que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de Communes (autorisation de programme du 28 mars 2024).

RAPPEL

Lors du lancement de la consultation, le lot 5 a été déclaré infructueux, au motif suivant : aucune offre déposée.

Une nouvelle consultation a été lancée et publiée au BOAMP le 28 février 2024 fixant une date de remise des offres au 21 mars 2024. Une offre a été reçue dans les délais.

SITUATION

Suite à l'ouverture de l'offre et à l'analyse par la maîtrise d'œuvre, le cabinet DDL architectes, une demande d'information a été adressée à l'entreprise soumissionnaire. Après prise en compte de ses éléments de réponse, la collectivité a décidé de négocier avec l'entreprise dont l'offre a été jugée recevable.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide par 28 voix pour et 4 abstentions (P. Cormerais, J. Leray, J. Tatarde et S. Hallien-Lanio)

☛ D'ATTRIBUER le Lot 5 bardage du marché de travaux à l'entreprise ci-dessous désignée, conformément au montant indiqué dans le tableau :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Pour rappel Montants H.T. <u>Attribués par délibération du 28 mars 2024</u>	Montant H.T. proposé
01	TERRASSEMENT – VRD – AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	EIFFAGE ROUTE (49250)	379 706,90	
02	GROS OEUVRE	GUIHENEUF ET FILS (44780)	808 275,62	
03	CHARPENTE MÉTALLIQUE	DL ATLANTIQUE (17180)	363 000,00	
04	ETANCHEITE	BELOUIN (49750)	413 917,80 (plots photovoltaïques)	
05	BARDAGE	BELOUIN (49750)		995 000,00
06	MENUISERIES EXTERIEURES	RENOUARD (22600)	218 965,59	
07	SERRURERIE	RENOUARD	80 000,00	
08	MENUISERIES INTÉRIEURES	CARDINAL GRADINS (35330)	287 314,09 (PSE rideaux)*	
09	DOUBLAGES CLOISONS PLAFONDS	SOPI (44460)	141 915,20	
10	REVÊTEMENTS DE SOLS – FAÏENCE	VINET (86060)	160 000,00	
11	REVÊTEMENT DE SOL SPORTIF	SPORTINGSOLS (85250)	65 802,45	

12	PEINTURE	VOLUME ET COULEUR (44800)	27 236,32	
13	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	F2E (44344)	728 000,00	
14	ÉLECTRICITÉ CFO CFA	AM3I PLUS (44320)	307 074,22 (PSE installations panneaux photovoltaïques)*	
15	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	MARTY SPORTS (49370)	58 502,51	
Montant total H.T. :			4 039 710,70	5 034 710,70

*Prestations supplémentaires éventuelles retenues (PSE)

Représentant un montant total forfaitaire des travaux H.T. tous lots confondus de

5 034 710,70 euros (PSE lots 8 et 14 comprises), après prise en compte du lot 5.

☛ D'AUTORISER le président à signer l'ensemble des pièces relatives au lot 5 bardage du marché de travaux de construction d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La Justice » à Savenay et à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait le 24 mai 2024

Michel GUILLARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : **27 MAI 2024**
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : **27 MAI 2024**
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU